



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil n° 32 du 23 mars 2018

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

n°32 du 23 mars 2018

SGAR

- Arrêté SGAR/2018/n°26 du 20 mars 2018 portant suppléance de madame la préfète du 28 mars 2018 à 18h25 au jeudi 29 mars 2018 à 19h50.

ARS

- Arrêté n° ARS-PDL-DT53-APT-2018-11 du 13 mars 2018 portant désignation d'un directeur par intérim

DRAC

- Arrêté n°2018/DRAC/28 du 19 mars 2018 modifiant la liste des membres de la Commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant Collège théâtre, arts du cirque et arts de la rue

**Secrétariat Général
pour les Affaires régionales**



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRÊTÉ SGAR / 2018 / n° 26
portant suppléance du mercredi 28 mars 2018 à 18h25 au jeudi 29 mars 2018 à 19h50

La préfète de la région Pays de la Loire

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Monsieur Nicolas QUILLET, préfet de la Sarthe ;

CONSIDÉRANT l'absence concomitante de la préfète de la région et du secrétaire général pour les affaires régionales du mercredi 28 mars 2018 à 18h25 au jeudi 29 mars 2018 à 19h50

ARRÊTE

Article 1

Le mercredi 28 mars 2018 à 18h25 au jeudi 29 mars 2018 à 19h50, la suppléance de la préfète de la région Pays de la Loire est assurée par Monsieur Nicolas QUILLET, préfet de la Sarthe.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **20 MARS 2018**

Nicole KLEIN

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

Arrêté n° ARS-PDL-DT53-APT/2018/11
Portant désignation d'un directeur par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;
- VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°83-33 du 9 janvier 1986 susvisé ;
- VU l'arrêté du 2 août 2005 portant application du décret n°2005-932 du 2 août susvisé ;
- VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017;
- VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;
- Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire de l'EHPAD de ST DENIS D'ANJOU ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 19 mars 2018, Mr PLASSAIS Patrick, directeur du Centre hospitalier du Haut-Anjou, est chargé d'assurer l'intérim de direction de l'EHPAD de ST DENIS D'ANJOU jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur ;

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Mr PLASSAIS Patrick percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 susvisé, soit :

- pour les trois premiers mois : un versement exceptionnel mensualisé de 560 € pour chacun des trois mois versé par l'établissement d'affectation et remboursé, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim;

- à partir du quatrième mois : une indemnité forfaitaire mensuelle de 580 € versée par l'établissement dont la vacance de directeur est constatée.

Article 3 : La directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, le président du conseil d'administration de l'EHPAD de ST DENIS D'ANJOU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département de la Mayenne.

Il peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'ARS des Pays de la Loire ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette à Nantes.

Fait à Nantes, le 13 MARS 2018

Pour La directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement,

Anne-Cécile PICHARD, Directrice d'hôpital hors classe, en charge des Ressources Humaines du système de santé.



Direction Régionale
des Affaires Culturelles



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ N°2018/DRAC/ 38

Modifiant la liste des membres de la Commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant Collège théâtre, arts du cirque et arts de la rue

La préfète de la région Pays de la Loire

**Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

- VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009-633 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif du ministère de la culture et de la communication ;
- VU le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- VU l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- VU la circulaire du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté SGAR N° 2017 / 676 du 23 novembre 2017 portant nomination pour deux ans des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant collège musique - collège danse - collège théâtre, arts du cirque et arts de la rue ;

Considérant l'indisponibilité ou la démission de certains membres du collège théâtre, arts du cirque et arts de la rue,

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés, pour le collège théâtre, arts du cirque et arts de la rue, les membres de la commission régionale consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant au titre des années 2018 et 2019 :

Monsieur Eric AUBRY Directeur du Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public la Paperie	61-63 rue de la Paperie 49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou
Monsieur Eric AUDUSSEAU Directeur artistique Scènes de Pays dans les Mauges	Mauges Communauté La Loge - Rue Robert Schuman 49600 Beaupréau-en-Mauges
Monsieur Laurent BRETOME Directeur artistique de la compagnie Le Menteur Volontaire	10 place de la Vieille Horloge 85000 La Roche-sur-Yon
Madame Florence FAIVRE Directrice du Grand R – Scène nationale	Rue Pierre Bérégovoy 85000 La Roche-sur-Yon
Monsieur Richard FOURNIER Chargé de mission cirque et arts de la rue Cité du Cirque Marcel Marceau	6 boulevard Winston Churchill 72100 Le Mans
Monsieur Guillaume GATTEAU Directeur artistique de la compagnie la Fidèle Idée	70 bis avenue du Bout des Landes 44300 Nantes
Madame Béatrice HANIN Directrice du Théâtre – Scène nationale	Rue des Frères Pereire 44600 Saint-Nazaire
Madame Monique HERVOUET Directrice artistique de la compagnie Banquet d'Avril	70 bis avenue du Bout des Landes 44300 Nantes
Monsieur Pierre JAMET Directeur du Théâtre de Laval	34 rue de la Paix 53000 Laval
Madame Catherine LE MOULLEC Co-directrice de la compagnie Théâtre Pom'	36 rue Jean Danais 44100 Nantes

Monsieur Benoit MARTIN
Directeur du Pôle spectacles et territoires
Le Grand T, théâtre de Loire-Atlantique

84 rue du Général Buat
44000 Nantes

Madame Babette MASSON
Directrice du Carré – Scène nationale

4 bis rue Horeau
53200 Château-Gontier

Madame Ingrid MONNIER
Chargée Production et Tournées
Picnic Production

61-63 rue de la Paperie
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

Monsieur Jean-Louis RAYNAUD
Co-directeur artistique de la compagnie
Théâtre de l'Ephémère

8 place des Jacobins
72000 Le Mans

Monsieur Nicolas ROSETTE
Conseiller artistique théâtre et cirque
Le Lieu Unique – Scène nationale

2 rue de la Biscuiterie
44000 Nantes

Madame Dorothée SAYSOMBAT
Directrice artistique de la compagnie A

92 avenue Patton
49000 Angers

Monsieur Philippe VALLEPIN
Responsable du département Art dramatique
au Conservatoire du Mans

87 boulevard Heurteloup
37000 Tours

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire et la directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

19 MARS 2018

